

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 33**

**Nombre de conseillers**

En exercice	10
Présents	07
Votants	09
Absents	03
Exclus	00
Procuration	02

**Date de la convocation**

12 DECEMBRE 2025

**Date de l'affichage**

12 DECEMBRE 2025

**DE LA COMMUNE DE CRAS**

Séance du jeudi 18 décembre,

L'an deux mil vingt-cinq, à **20 heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

**Etaient présents :** DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – BANCHERI Bénédicte - BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane

**Etaient représentés :** VEYRET Gérard (donne pouvoir à MARTOIA Guido) - BOSSAN Sébastien (donne pouvoir à DI MARIA Nicole).

**Absent(s) excusé(s) :** VEYRET Gérard - BOSSAN Sébastien.

**Absent :** SOHNLEN Olivier.

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) :** DELACOUR Jean-Marie

**OBJET :**

**AUTORISATION  
D'ENGAGEMENT  
DE DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT  
AVANT  
APPROBATION DU  
BUDGET 2026**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** les dispositions combinées des articles L.1612-1 et L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année n à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget primitif n-1, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser ;

**Vu** le budget primitif pour l'exercice 2025 ;

**Considérant** que les dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2025 aux comptes d'immobilisations, hors restes à réaliser, s'élèvent à 638 093€ ;

**Considérant** la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2026 pour assurer la continuité des activités de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ARTICLE UNIQUE :**

Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 à hauteur du quart des crédits des comptes d'immobilisations du budget 2025, hors restes à réaliser, soit 159 523,25 € maximum, répartis comme suit :

Acte rendu  
exécutoire  
après le  
Dépôt en  
Préfecture  
de Grenoble le  
Et publication  
ou notification  
du

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 8 702,70 €
- Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 7 114,75 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 4 755,80 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 138 950 €

Vote : 9 voix

Pour : 9            Contre : 0            Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre.  
A Cras, le 18 décembre 2025

La/Le secrétaire de séance

  
Le Maire,  
N. DIMARIA